

## Les marges religieuses du monde islamique

La distinction de statut du musulman et du non-musulman est un point de droit dans l'Islam, si on définit par 'droit' une pratique des premières générations codifiée par les grandes écoles juridiques de l'ère abbasside. Il est vrai que le droit ainsi établi dès le IXe siècle s'imposa ensuite presque partout sans partage jusqu'à l'âge moderne. L'Edit de Tolérance' (ou 'Pacte général') de l'Empereur moghol Akbar (1579), qui exemptait les dhimmis hindous de la djizya qui leur était spécifique, fit en son temps figure d'exception scandaleuse. La dhimma fut progressivement abolie en premier dans la Turquie ottomane des Tanzimat. La plupart des codes juridiques musulmans d'aujourd'hui ne retiennent plus la distinction du musulman et du non-musulman que sous l'aspect du 'statut personnel', comme on avait coutume de dire dans le Maghreb colonial (mariage, héritage...). Par opposition, l'islamisme contemporain, dont la revendication centrale est le 'rétablissement de la shari'a' (quelle que soit l'interprétation qu'en donnent les différents mouvements militants), remet ouvertement en cause les Tanzimat et leurs héritiers historiques. Le retour du 'statut de protection' des non-musulmans s'étend même, dans la pratique ou le programme de certains sunnismes majoritaires, à la réduction à la dhimma de certains courants de l'Islam – Ahmadiya ou Ismaéliens au Pakistan ou en Indonésie par exemple. L'Islam, aux yeux de ces fondamentalismes, fermerait ainsi la parenthèse impie de l'occidentalisation pour rentrer dans l'ordre musulman dont l'impérialisme occidental l'aurait violemment écarté voici un ou deux siècles.

En fait, le fondamentalisme est sans doute plus proche qu'il ne pense, par son souci d'unanimisme, d'homogénéité et d'exclusion des minorités, non-musulmanes ou 'hérétiques', des constructions idéologiques de l'Occident moderne. Dans l'Islam traditionnel, l'hétérogénéité ethnique et religieuse, acquise dès la première génération des conquêtes, est la règle. Par un retournement paradoxal, mais explicable, dhimmis et hérétiques, juridiquement exclus ou minorisés, sont alors souvent plus nombreux dans les allées du pouvoir que les 'orthodoxes' majoritaires. Toute dynastie, venue des marges bédouines, nous dit Ibn Khaldun, commence hérétique, ou du moins défiante envers la ville conquise et son orthodoxie, qu'elle ne rejoint qu'avec le temps. Quant aux dhimmis, juifs et chrétiens surtout, ils ont souvent joué le rôle d'indispensables ponts avec 'l'étranger', qu'il s'agisse des savoirs, des territoires ou des pouvoirs auxquels l'Islam avait besoin d'accéder.

À l'heure où l'Occident, il y a peu encore homogène, ne jure plus que par le métissage et la diversité, l'Islam semble aujourd'hui tenté par le mouvement inverse d'une shari'a excluante – ce qu'elle n'est pas nécessairement, ni juridiquement, ni historiquement. Ici ou là (en Irak par exemple), la cristallisation et l'homogénéisation politique de

communautés aboutit, comme dans l'Europe du XIXe siècle, à leur territorialisation, et à leur indépendance de fait.

Cette évolution est-elle généralisable, durable ? C'est sur la réalité, les facettes et les issues possibles de ces mouvements que nous serons amenés à travailler dans le cours de cette école doctorale consacrée aux marges religieuses musulmanes et non-musulmanes du monde islamique.